



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 7 octobre 2025 à 18h à Phalempin

Présents :	Mmes	BARBRY N. - BRANDT C. - COESTIER E. - DUPONT E. - HEMBERT S. LANQUEPIN T. - LEFEBVRE N. - LEIGNEL M. – LENGLET S. - TORNOR B. VANDAMME G.
	MM.	BRISSET A. - DA COSTA D. - DERUWEZ O. - FRANCOIS C. – LEPRETRE G. (en visio) - MERLIOT P. - MOLLET D. - NYS P. PRZYBYLA M. - TARTARE J.M. (en visio) - VANHAMME B. - VERKINDT B.
Excusés :	Mme	SIMON A.L.
	MM.	DEVOS C. - LY SIN CHENG J.M. - PENIN D. - WAVELET J. - DENEUX J.
Invités :	MM.	D'HALLUIN O. - DORMIEU M. – GIORGUITTI T. – WEBER M.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT accueille les élus et ouvre la séance et donne des nouvelles de la santé de Jean-Michel LY SIN CHENG.

Il souhaite la bien venue à Ghulaine VANDAMME , qui intègre le Comité Directeur suite à son élection en juin dernier.

Carnet Noir

Nous avons appris le décès d'Aïssa RACHEM, Vice-Président du CD59, Président de la CDO, de Didier GALENS, ancien Président de l'Evolution Roubaix Basket, et de Tony PARKER senior.

Les élus adressent leurs sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis.

Le Président rappelle le départ en retraite de Michel DORMIEU au 1^{er} novembre 2025. Il sera remplacé par Olivier DERUWEZ qui démissionnera de son poste d' élu au comité directeur et de ses fonctions de secrétaire général.

Paul MERLIOT propose d'intégrer Christel BRANDT au bureau directeur.

O voix Contre - O Abstention – 22 voix Pour

L'intégration de Christel BRANDT au bureau directeur est adoptée à l'unanimité.

Paul MERLIOT propose de nommer Christel BRANDT au poste de secrétaire générale à compter du 01/11/2025.

O voix Contre – O Abstention – 22 voix Pour

La nomination de Christel BRANDT au poste de secrétaire générale à compter du 01/11/2025 est adoptée à l'unanimité.

Il donne ensuite quelques informations :

- L'assemblée générale fédérale aura lieu ce week-end à Clermont-Ferrand
- Les travaux d'extension du siège ont démarré le 1^{er} octobre. La fin des travaux est programmée en avril 2026.

SECRETARIAT GENERAL – O. DERUWEZ

Olivier DERUWEZ demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler concernant les procès-verbaux de l'assemblée générale du 21 juin 2025 et du bureau directeur du 9 septembre 2025.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Concernant les dossiers de subvention, nous devons envoyer au Conseil Régional dans les prochains jours la demande de versement du solde de l'aide au fonctionnement du pôle d'Amiens pour l'année 2025.

Nous pouvons d'ores et déjà travailler sur les dossiers 2026 (Aide au fonctionnement du pôle d'Amiens et Aide aux actions de la Ligue).

DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU

Michel DORMIEU informe qu'à la suite de la démission d'Olivier DERUWEZ, une élection partielle devra être organisée lors de la prochaine assemblée générale en juin 2026.

Le Président précise que le poste sera ouvert aux candidats hommes comme aux candidates femmes.

Services civiques : Les contrats sont pour la grande majorité en cours de rédaction par les clubs. Il est rappelé que les clubs doivent impérativement avoir, à minima, commencer la saisie sur la plateforme Elisa pour le 7 octobre 2025. Dans le cas contraire, les missions seront proposées aux clubs en attente d'attribution de missions. Michel DORMIEU rappelle que l'agrément fédéral prend fin au 15/11/2025 et tous les contrats des jeunes devront avoir été validés par l'ASP pour cette date.

A noter que le comité de l'Aisne, seul comité des HDF intéressé par les missions de services civiques, s'est vu attribuer une seconde mission.

Il est rappelé qu'un contrôle URSSAF aura lieu le 27 octobre prochain.

PSF 2024 : l'évaluation des comptes-rendus financiers liés au PSF 2024 et mené par les comités départementaux est en cours d'exécution.

Téléthon : Le contrat est signé avec l'AFM/Téléthon. Le temps fort de cette opération reste les finales de la phase régionale des Trophées Coupe de France organisée les 13 et 14 décembre prochain (lieu à confirmer). Les affiches sont en cours d'élaboration.

Michel DORMIEU a participé, à Vichy, au 1^{er} séminaire des directeurs territoriaux organisée conjointement avec les CT, CTS et DTR. Les DT étaient ravis de cette initiative fédérale.

3x3 – S. HEMBERT, S. LENGLET et A. BRISSET

Séverine LENGLET informe que la première échéance de la saison est prévue le 25 octobre avec l'organisation de l'Open Rose à Templeuve en Pévèle. A ce jour, il y a 2 équipes U15 et 6 équipes U18 inscrites. Des représentants de la Ligue contre le cancer seront présents.

Une visio est prévue le 13 Octobre avec la FFBB et les comités afin de présenter les événements à venir sur la saison

Un Open Plus Super League sera à nouveau organisé les 5, 6 et 7 juin 2026 à l'Arena Béthune-Bruay de Verquin.

COMMISSION REGIONALE 5x5 – D. DA COSTA et G. LEPRETRE

La composition de la commission sportive est présentée aux élus :

Président : David DA COSTA

Membres : Nathalie BARBRY - Philippe BARBRY - Christel BRANDT - Jacques DENEUX - Gérard LEPRETRE - Dany PENIN

Salariés mis à disposition : Nathalie MUTOS - Sandra PUPPATTI

La composition de la commission sportive pour la saison 2025-2026 est soumise au vote.
La composition de la commission sportive pour la saison 2025-2026 est adoptée à l'unanimité.

Après relecture de l'article 3.6 de nos règlements sportifs généraux, la commission sportive propose de modifier l'article qui concerne le délégué de club :

3.6 Le délégué club

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- *Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;*
- *Contrôler les normes de sécurité ;*
- *S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;*
- *Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;*
- *Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;*
- *Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans les vestiaires des officiels.*

~~*Tout manquement sera sanctionné, d'un sursis pour une 1ère infraction et l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour toute nouvelle infraction.*~~ **A SUPPRIMER**

Il est fortement déconseillé au Président de l'Association sportive de prendre la fonction de délégué club.

NB1 *En cas d'absence du Délégué club ou en cas de départ du Délégué club, les arbitres doivent le stipuler au dos de la feuille de marque et un dossier disciplinaire sera systématiquement ouvert.*

A AJOUTER :

NB2 *Dans le cas où le Délégué Club n'est pas qualifié à la date de la rencontre, une première infraction avec sursis sera appliquée et une régularisation devra être faite dans les 48 heures suivant la rencontre). Pour la seconde infraction et au-delà, ouverture de dossier disciplinaire.*

Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Compte rendu de la Commission Régionale 5x5

STATUT ENTRAINEUR

DECLARATION DU STAFF TECHNIQUE

Après un premier mail de rappel envoyé en date du 05 septembre et un deuxième en date du 09 septembre 2025, les clubs ci-après se verront appliquer une pénalité de 250€ pour absence de déclaration de staff technique (déclaration à retourner pour le 01 septembre. Document envoyé le 18/07/2025).

- COB CALAIS
- AGGLOMERATION CREILLOISE

* Mail du COB CALAIS demandant l'indulgence sur la pénalité. Apparemment, la déclaration aurait été envoyée en date du 05 septembre après le premier rappel (le club a transmis à Screenshot de l'envoi). Pour rappel, cette déclaration devait être envoyée pour le 1^{er} septembre.

Décision : maintien de la pénalité

Il est important de rappeler :

1. Que pour UNE SEULE équipe en R3 dans une filière, une dérogation peut-être demandée à ne pas répondre au nombre de points nécessaires en début de saison et ne fonctionner qu'avec un seul coach mais celui-ci devra être de **niveau BF cette saison**.
Nous attirons votre attention qu'à partir de la saison prochaine le CSI du DETB sera exigé, nous vous recommandons d'anticiper :
 - ✓ Pour un entraîneur déclaré sans diplôme : entraîneur NON CONFORME (comme la saison dernière)
 - ✓ Pour un entraîneur déclaré Brevet Fédéral : entraîneur EN REGLE pour cette saison mais encouragé à entrer en formation CSI pour l'obtention de celui-ci en fin de saison afin d'être en règle pour la saison suivante.

Rappel des pénalités financières pour le non-respect des règles ci-dessus :

- 250€ pour entraîneur non-conforme : sans diplôme cette saison et BF la saison prochaine,
 - 30€ par rencontre pour équipe couverte par un entraîneur non-conforme,
 - 250€ par point manquant (contrôle à priori du début de saison)
2. Si le club a déclaré un entraîneur pour une Ecole Labellisée, une équipe U11 ou un Responsable Technique alors qu'il n'y en a pas, les entraîneurs diplômés se verront basculer dans le staff en tant qu'entraîneur « non affecté », **SAUF contre ordre du club**.
 3. Qu'est-ce qu'un RESPONSABLE TECHNIQUE : c'est avoir une formation complémentaire pour une structuration qualitative de votre club.
 - Maîtrise de l'environnement du club (fédérale, territoriale...)
 - Gestion sportive d'un club amateur,
 - Mener des projets de développement de la structure
 - Manager le staff technique de son club

Les Pré requis sont :

- Titulaire a minima du DETB ou CQP Technicien Sportif de Basket-ball ou BP JEPS Basket
- Au moins 5 ans d'expérience dans le coaching
- Avoir une fonction de responsabilité au sein du club
- Missionné pour encadrer, former les différents entraîneurs membres du staff technique et de façon plus générale responsable de la politique technique du club

Pour cela, il doit suivre une formation de 6 ½ journées minimum et une certification en distanciel et présentiel au siège de Phalempin.

Toutes les informations via notre site : [Ouverture de la formation de "Responsable Technique de Club" 2025-2026 - Ligue Hauts-de-France de Basketball](#)

4. Concernant le contrôle à priori (vérification du nombre d'équipes et du nombre de points), il sera réalisé quand nous aurons connaissance des équipes restantes dans le championnat régional JEUNES.

DOSSIER CRS1-2025/2026

Challenge J. DENEUX Aller
STEENWERCK BC / MOUVAUX ABC

Du 13 septembre 2025

Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour STEENWERCK BC

- Attendu qu'après vérification de la feuille, un joueur de l'équipe de STEENWERCK a participé à la rencontre avec une licence « 2 – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour STEENWERCK BC ;
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de STEENWERCK BC.
- L'équipe de MOUVAUX ABC est donc qualifiée pour le tour suivant.

DOSSIER CRS2-2025/2026

Challenge MJ. ANCELIN Aller
BEUVRAGES ASM / CO TRITH

Du 13 septembre 2025

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour BEUVRAGES ASM

- Attendu qu'après vérification de la feuille, deux joueuses de l'équipe de BEUVRAGES ont participé à la rencontre avec une licence « 0 – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que ces licences ne donnent pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BEUVRAGES ASM ;
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BEUVRAGES ASM.
- L'équipe de CO TRITH (RF2) est donc qualifiée pour le tour suivant

DOSSIER CRS3-2025/2026

Challenge MJ. ANCELIN Aller
CO TRITH / BC MERICOURT

Du 14 septembre 2025

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour TRITH CO

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe de TRITH a participé à la rencontre avec une licence « 1 – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour TRITH CO ;
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de TRITH CO.
- L'équipe de BC MERICOURT est donc qualifiée pour le tour suivant.

DOSSIER CRS4-2025/2026

Championnat PNM Poule A
GOUVIEUX BASKET OISE / TOURCOING JG

Du 20 septembre 2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour TOURCOING JG

- Attendu qu'après vérification de la feuille, un joueur de l'équipe de TOURCOING a participé à la rencontre sans surclassement ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, les joueurs doivent posséder un surclassement par un « médecin de famille » ;
- Attendu que ce joueur ne pouvait donc participer à la rencontre ;
- Rencontre perdue par pénalité pour TOURCOING JG ;
- Pénalité financière de 150€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de TOURCOING JG.

DOSSIER CRS5-2025/2026

Championnat PNF

ST AMAND PH / ESCAUDAIN BF

Du 21 septembre 2025

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour ESCAUDAIN BF

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe d'ESCAUDAIN a participé à la rencontre avec une licence « O – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour ESCAUDAIN BF ;
- Pénalité financière de 150€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge d'ESCAUDAIN BF.

* Mail d'ESCAUDAIN demandant l'indulgence sur la décision :

« Nous ne comprenons pas du tout ce qui s'est passé. Mme XXXX m'affirme avoir cocher joueuse et non "uniquement adhérent au club". Elle a l'habitude de la démarche dématérialisée de la licence et à mon niveau je suis certaine d'avoir vu le certificat médical attaché à la licence en la validant.

J'avais demandé à ce que les joueuses fassent bien attention à la date de fin de leur certificat médical et elle en avait même refait pendant l'été avant de renouveler sa licence car elle ne se souvenait plus s'il était valable ou non. Elle me dit qu'au moment de faire sa licence elle a dû s'y reprendre à plusieurs fois, la licence se réactualisait sans arrêt et elle devait recommencer dès le début. Voyant que son certificat joint était valable jusqu'en 2026, elle a validé celui-là, elle en est certaine.

A mon niveau je n'aurai pas validé une licence joueuse sans certificat médical (même si personne n'est infallible), mais je suis certaine qu'il y avait le certificat, la charte d'engagement était signée aussi par la joueuse et elle a, de plus, pris une assurance renforcée en tant que joueuse, nous comprenons donc vraiment pas ce qui s'est passé et pourquoi informatiquement il serait possible de signer une charte, prendre une assurance renforcée joueuse pour finalement cocher ou n'être qu' "uniquement adhérent au club". Si un mail d'alerte a été envoyé, je vous assure que je n'ai rien réceptionné à mon niveau. Je me demande si au final ce n'est pas un problème avec l'ancien certificat mais si j'avais eu l'info je vous aurai envoyé celui joint au présent mail.

Enfin le coach souhaite que je vous signale que lors du match une alerte a été signalée sur cette joueuse. Il a voulu m'appeler pour savoir si c'était normal ou pas mais l'OTM en place, Mme XXXX, aurait répondu qu'elle avait fait suivant et qu'il y avait souvent des messages d'alerte en début de saison. Pourriez-vous vérifier ces dires auprès de XXXX svp car si elle le confirme il me semble que la décision pourrait être revue. En effet si le coach m'avait appelé, bien évidemment que voyant le statut de la joueuse en simple adhérent je lui aurai dit qu'il ne la fasse pas prendre part à la rencontre.

Une alerte a également été signalée sur la joueuse adverse XXXX licenciée 2C et la même réponse aurait été faite au coach amandinois.

Autant dans notre situation nous ne nous expliquons pas la disparition du certificat car comme on le voit dans l'historique FBI il y avait bien un certificat médical à la base et elle en a un également datée de juillet 2025, autant il est connu qu'une joueuse n'ayant pas mutée dans les délais (30/06) ne peut pas prendre part au championnat national ou pré-national (sauf si circonstances exceptionnelles, ce qui ne semble pas être le cas à notre connaissance).

Pouvez-vous me dire si une modification de la licence de la joueuse est possible avec effet rétroactif permettant la levée de la sanction et de la pénalité ou à défaut si le match peut-être rejoué puisqu'une joueuse adverse a pris part également à une rencontre alors qu'elle n'y était pas autorisée ».

La Commission Régionale 5x5 précise qu'un mail ainsi qu'une alerte FBI club ont été envoyées en date du 04 septembre 2025.

NB : A la même période la saison dernière, l'équipe RF3 d'ESCAUDAIN a été pénalisée sur le même problème...

Décision : Maintien de la pénalité

DOSSIER CRS6-2025/2026

Championnat RF3 Poule C

BEUVRAGES ASM / ONNAING JA

Du 20 septembre 2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour ONNAING JA

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe d'ONNAING a participé à la rencontre avec un surclassement « N20DS » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, les joueurs doivent posséder un surclassement par un « médecin agréé » ,
- Attendu que cette joueuse ne pouvait donc participer à la rencontre ;
- Rencontre perdue par pénalité pour ONNAING JA ;
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ONNAING JA.

DOSSIER CRS7-2025/2026

Trophée Coupe de France Seniors Masculins

AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM / BC ARDRES

Du 06 septembre 2025

Participation d'un joueur de ARDRES BC avec une licence « 2C »

- Attendu qu'après vérification des feuilles, un joueur de ARDRES BC a participé à la rencontre avec une licence « 2C ».
- Attendu que les équipes participent dans les mêmes conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club.
- Attendu que cette licence ne permette pas d'évoluer en NM2.
- Rencontre perdue par pénalité pour ARDRES BC.
- Pénalité financière de 150€ (les rencontres perdues par pénalité ne sont pas prévues dans les dispositions fédérales, seuls les forfaits... Il sera donc appliqué le barème régional de la PNM)
- L'équipe de AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM est donc qualifiée pour le tour suivant.

DOSSIER CRS8 – 2025/2026

Championnat RMU21 Elite Poule B

Forfait général de GRICOURT BASKET

- Attendu que par mail en date du 13 septembre 2025, GRICOURT BASKET déclare forfait général pour son équipe RMU21 ELITE,
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de GRICOURT BASKET.

DOSSIER CRS9 – 2025/2026

Championnat RF3 Poule A

Forfait général de MARCK BC

- Attendu que par mail en date du 13 septembre 2025, MARCK BC déclare forfait général pour son équipe RF3,
- Pénalité financière de 360€ pour forfait général à la charge de MARCK BC.

QUESTIONS DIVERSES

* Mail du Président de BB SANTES concernant un joueur évoluant au PNM dans un club adverse :
« J'ai un ancien joueur du club qui est parti à Croix en R1, Il a joué son premier match de championnat ce samedi mais il regrette son choix
Est-il encore possible de faire une mutation pour qu'il joue en R2 ?

Si oui, quelle est la procédure et doit-il demander une autorisation de sortie de club ? »

« Suite à mon échange téléphonique avec Rachid, je reviens vers toi pour te confirmer que le dit joueur licencié à Croix olympique, n'est pas entré en jeu lors de la première journée de championnat, il est bien barré sur la feuille.

Peut-on procéder à la mutation ? »

Décision : La Commission Régionale 5x5 rappelle :

« Tout joueur inscrit sur la feuille de marque, quand bien même il n'est pas entré en jeu, est considéré comme ayant représenté son groupement sportif.

Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales, pré-nationales ou régionales (y compris la phase de brassage) même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel ».

La mutation ne peut donc être acceptée.

CHAMPIONNATS JEUNES

DOSSIER CRS1N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule B

Forfait général de OMNISPORT AIROIS

- Attendu qu'en date du samedi 23 août, le club de OMNISPORT AIROIS déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.

- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de OMNISPORT AIROIS.

DOSSIER CRS2N-2025/2026

Championnat RFU18 Phase de brassage poule B

Forfait général de AB FLERSOIS

- Attendu qu'en date du vendredi 29 août, le club de AB FLERSOIS déclare forfait général avec son équipe RFU18 (phase de brassage).

- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de AB FLERSOIS.

DOSSIER CRS3N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule B

Forfait général de CL HOUDAIN

- Attendu qu'en date du lundi 01 septembre, le club de CL HOUDAIN déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.

- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de CL HOUDAIN.

DOSSIER CRS4N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule G

Forfait général de ASG GAUCHY

- Attendu qu'en date du mercredi 03 septembre, le club de ASG GAUCHY déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.

- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de ASG GAUCHY.

DOSSIER CRS5N-2025/2026
Championnat RMU13 phase de brassage poule G
NOAILLES BBA / FC BELLEU
Du 13/09/2025
Forfait de Noailles BBA

- Attendu qu'en date du samedi 13 septembre, le club de NOAILLES BBA déclare faire forfait avec son équipe RMU13 pour la rencontre n°5253 du 13/09 à Noailles ;
- Le club adverse et le répartiteur ont été prévenus ;
- Rencontre perdue par forfait pour NOAILLES BBA – 1^{er} forfait ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de NOAILLES BBA.

DOSSIER CRS6N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule B
Forfait général de BC BETHUNOIS

- Attendu qu'en date du lundi 15 septembre, le club de BC BETHUNOIS déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de BC BETHUNOIS.

DOSSIER CRS7N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule H
Forfait général de BB MONTDIDERIEN

- Attendu qu'en date du dimanche 14 septembre, le club de BB MONTDIDERIEN déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de BB MONTDIDERIEN.

DOSSIER CRS8N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule C
Forfait général de HEM SBB

- Attendu qu'en date du jeudi 18 septembre, le club de HEM SBB déclare forfait général avec son équipe RMU21-3.
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de HEM SBB.

DOSSIER CRS9N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule E
RC ARRAS / ASM ELEU
Du 21/09/2025
Forfait de RC ARRAS

- Attendu qu'en date du vendredi 19 septembre, le club de RC ARRAS déclare faire forfait avec son équipe RMU21-3 pour la rencontre n°4633 du 21/09 à Arras ;
- Le club adverse et le répartiteur ont été prévenus ;
- Rencontre perdue par forfait pour RC ARRAS – 1^{er} forfait ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de RC ARRAS.

DOSSIER CRS10N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule C
TOURCOING SM / CROIX BB
Du 21/09/2025
Forfait de CROIX BB

- Attendu qu'en date du samedi 20 septembre, le club de CROIX BB déclare faire forfait avec son équipe RMU21-3 pour la rencontre n°4628 du 21/09 à Tourcoing ;

- Le club adverse et le répartiteur ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°4748 du 09/11 se jouera à Tourcoing à 10h30 ;
- Rencontre perdue par forfait pour CROIX BB – 1^{er} forfait ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de CROIX BB.

DOSSIER CRS11N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule H
ESC TERGNIER / BB NOYONNAIS
Du 21/09/2025
Forfait de BB NOYONNAIS

- Attendu qu'en date du samedi 20 septembre, le club de BB NOYONNAIS déclare faire forfait avec son équipe RMU21-3 pour la rencontre n°4642 du 21/09 à Tergnier ;
- Le club adverse et le répartiteur ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°4762 du 09/11 se jouera à Tergnier à 09h ;
- Rencontre perdue par forfait pour BB NOYONNAIS – 1^{er} forfait ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BB NOYONNAIS.

DOSSIER CRS12N-2025/2026
Championnat RFU15 phase de brassage poule C
Forfait général de AB PECQUENCOURT

- Attendu qu'en date du lundi 22 septembre, le club de AB PECQUENCOURT déclare forfait général avec son équipe RFU15 (phase de brassage).
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de AB PECQUENCOURT.

DOSSIER CRS13N-2025/2026
Championnat RMU13 phase de brassage poule I
ASCC MARGNY / SQBB-JSC
Du 20/09/2025
Entraîneur-adjoint inscrit sur la feuille de marque sans être qualifié

- Attendu qu'après vérification de la feuille, il a été constaté que l'entraîneur-adjoint de l'équipe adverse a été inscrit sans être qualifié à la date du 20/09 ;
- Attendu que cela va à l'encontre de l'article 4 des règlements sportifs des HDF et de l'article 2 du règlement particuliers RMU13 ;
- Rencontre perdue par pénalité pour SQBB-JSC ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de SQBB-JSC.

DOSSIER CRS14N-2025/2026
Championnat RMU13 phase de brassage poule A
ESSM LE PORTEL / EOBC WIMILLE
Du 20/09/2025
Surclassement non-conforme pour EOBC WIMILLE

- Attendu qu'après vérification de la feuille, il a été constaté qu'un joueur (U11) de l'équipe de EOBC WIMILLE a participé à la rencontre avec un surclassement « D13 » ;
- Attendu que pour participer au championnat régional, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour EOBC WIMILLE ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de EOBC WIMILLE.

DOSSIER CRS15N-2025/2026**Championnat RMU21-3 poule D****BC VIOLAINES / SAINT AMAND PH****Du 21/09/2025****Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour BC VIOLAINES**

- Attendu qu'après la vérification de la feuille, un joueur de l'équipe de BC VIOLAINES a participé à la rencontre RMU21-3 n°4631 avec une licence « OL » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BC VIOLAINES ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BC VIOLAINES.

DOSSIER CRS16N-2025/2026**Championnat RMU21-3 poule F****RAIMBEAUCOURT CSL / DORIGNIES AAE****Du 21/09/2025****Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour RAIMBEAUCOURT CSL**

- Attendu qu'après la vérification de la feuille, un joueur de l'équipe de RAIMBEAUCOURT CSL a participé à la rencontre RMU21-3 n°4637 avec une licence « OL » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour RAIMBEAUCOURT CSL ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de RAIMBEAUCOURT CSL.

DOSSIER CRS17N-2025/2026**Championnat RMU18 phase de brassage poule P****US CREPY / AGG. CREILLOISE****Du 17/09/2025****Entraîneur-adjoint inscrit sur la feuille de marque sans être qualifié**

- Attendu qu'après vérification de la feuille, il a été constaté que l'entraîneur-adjoint de l'équipe adverse a été inscrit sans être qualifié ;
- Attendu que cela va à l'encontre de l'article 4 des règlements sportifs des HDF et de l'article 2 du règlement particuliers RMU18 ;
- Rencontre perdue par pénalité pour AGG. CREILLOISE ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de AGG. CREILLOISE.

DOSSIER CRS18N-2025/2026**Championnat RFU18 phase de brassage poule C****TEMPLEUVE LP / WASQUEHAL FEM****Du 21/09/2025****Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour WASQUEHAL FEM**

- Attendu qu'après la vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe de WASQUEHAL FEM a participé à la rencontre RFU18 (phase de brassage) n°5424 avec une licence « O » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour WASQUEHAL FEM ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de WASQUEHAL FEM.

**COUPES TERRITORIALES QUALIFICATIVES aux Trophées COUPE DE France SENIORS
MASCULINS et FEMININS / COUPE DE France JEUNES**

JEUNES MASCULINS

Résultats du 1^{er} TOUR

N°1	BC OYE PLAGE +7 (DPT)	23	/	110	O. GDE SYNTHÉ (REG)
N°2	BAC MONS EN BAROEUL +7 (DPT)	58	/	79	CTC JGT USR (REG)

2^{ème} TOUR – mercredi 01 octobre à 19h00

N°3	O. GDE SYNTHÉ (REG)	/	LAMBERSART JF (REG)
N°4	USO BRUAY (REG)	/	SAINT NICOLAS ARRAS (REG)
N°5	CTC JGT USR (REG)	/	LONGUENESSE BC (REG)
N°6	BC ARDRES (REG)	/	BC DOUVIRIN (REG)

JEUNES FEMININS

Résultats du 1^{er} TOUR

N°1	LINSELLES BASKET +7 (DPT)	17	/	92	NEUVILLE EN FERRAIN PP (REG)
-----	---------------------------	----	---	----	------------------------------

2^{ème} TOUR – mercredi 01 octobre à 19h00

N°2	ESCAUDAIN BF (REG) +7	/	TEMPLEUVE LP (NFU18)
N°3	CTC LONGUENESSE/WIZERNES (REG)	/	OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ (REG)
N°4	NEUVILLE EN FERRAIN PP (REG) +7	/	COB CALAIS (NFU18)
N°5	ARRAS PA (REG) +7	/	LAMBERSART BLM (NFU18)

Après étude des candidatures, les élus décident d'attribuer les 16èmes et 8èmes de finales de la Coupe de France U18 masculins et féminins à la PP Neuville en Ferrain (masculins) et à Ronchin BC (féminines).

SENIORS FEMININS

D.renc	H.Renc	Equipe 1	Niveau 1	H1	Equipe 2	Niveau 2	H2
17/10/2025	2000	UNION SPORTIVE MAUBEUGE BASKET BALL	EREGF	+7	ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET	NF3	-
18/10/2025	2000	AULNOY VALENCIENNES S	AREGF	+28	BASKET FEMININ ESCAUDAIN	NF1	-
18/10/2025	2000	COTE D'OPALE BASKET CALAIS	NF1	-	CO TRITH BASKET PORTE DU	NF1	-
18/10/2025	2000	AL COQUELLES BASKET	NF2	-	ESTAIRES BC	NF2	-

SENIORS MASCULINS

D.renc	H.Renc	Equipe 1	Niveau 1	H1	Equipe 2	Niveau 2	H2
17/10/2025	2000	BASKET CHEMINOTS BETHUNOIS	EREGM	+14	UNION SPORTIVE MAUBEUGE BASKET BALL	NM2	-
18/10/2025	2000	ASSOCIATION OLYMPIQUE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM BASKET-BALL (A.O.S.M. BASKET)	EREGM	+14	OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ BASKET	NM2	-
18/10/2025	2000	BASKET CLUB LIEVINOIS	NM2	-	ESC LONGUEAU AMIENS MSBB	NM2	-
17/10/2025	2000	RONCQ U S	NM3	+7	ABC DOURGES	NM2	-
18/10/2025	2000	BC ST NICOLAS ARRAS	EREGM	+7	LAMBERSART J F	NM3	-
16/10/2025	2030	JEUNESSE BASKET CLUB AUBY	ADEPM	+35	TOURCOING S M	NM2	-
19/10/2025	1530	CALAIS BASKET	NM2	-	SQBB - JSC	NM2	-
19/10/2025	1530	AL COQUELLES BASKET	REG 3M	+21	GRAVELINES GRAND FORT BCM	NM2	-

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT présente la composition de la commission pour cette nouvelle saison :

Président : Bernard VERKINDT

Vice-Présidents : Véronique VERVAECK
Patrice ROMERO
Jean-François TEXIER

Chargés d’instruction : Philippe BARBRY
Julien MONTMORENCY
Jean-Louis ROBILLARD
Jean-Michel COLLARD
Benjamin GOMEZ SEMEDO
Evan BRUNET

Membres : Nathalie BARBRY
Jean-Jacques BLONDELLE
Alain CATTELLE
Sébastien DEHU
Jean-Philippe DIAZ
Carole ETIENNE
Patrick HENNO
Stéphane HERBAUT
Bernard LECLERCQ
Brigitte LEFEBVRE
Enzo LESPAGNOL
Daniel MOLLET
Claude PEPIN
Jérôme PILLOT
Liliane POTEL
Carine RAMANAIDOU
Michèle ROBILLART
Julien ROUSSEL
Jérôme SALATA
Jean-Pierre SAMAILLE
David SOYER
Ghuilaine VANDAMME

Salariées (secrétariat) : Marilyne LESPAGNOL – Nathalie MUTOS – Sandra PUPPATI

La composition de la commission de discipline pour la saison 2025-2026 est soumise au vote.

La composition de la commission de discipline pour la saison 2025-2026 est adoptée à l’unanimité.

Bernard VERKINDT ajoute que la commission a déjà ouvert dix dossiers cette saison.

RAPPEL : les adresses mail des licenciés ne sont pas les adresses des responsables de la gestion des licences des clubs, il ne faut donc pas utiliser l’adresse mail du club pour gérer les inscriptions de leurs licenciés.

Bernard VERKINDT ajoute qu’à partir de cette saison, la commission communiquera sur le site internet le nombre de dossiers traités, le motif de la sanction, la sanction financière et la sanction sportive. Le but étant de sensibiliser les acteurs du basket sur la dégradation de la situation.

CRO – JM. TARTARE

ARBITRES

Le rattrapage de recyclage a eu lieu le 21 septembre. A présent les effectifs sont les suivants :

	Inscrits	Validés	Echecs QCM	Echecs Luc Léger	En attente ou blessé saison
R1	24	23		1	
R2	29	28			1
R3	36	33	1	1	1
STAGIAIRES	34	27		6	1
CRJ	54	51		2	1
Total	177	162	1	10	4

Soit 162 arbitres régionaux pouvant officier

Concernant les arbitres n'ayant pu effectuer leur test physique pour raisons médicales ou ayant un rattrapage à effectuer, celui-ci est prévu le 18 octobre lors de la 1^{ère} séance de formation régionale.

GROUPE ARBITRES FEMININS

Vendredi 3 octobre, une visio a eu lieu et a réuni 36 arbitres régionaux et départementaux féminins de la ligue.

L'objectif de ce groupe est d'optimiser et améliorer les compétences des arbitres féminines au sein de la ligue.

Cette saison la CRO a souhaité associer les départementaux, afin de leur présenter le travail d'accompagnement mis en place par la ligue, et leur permettre d'être présentes aux séances d'échanges, d'analyse de clips et de codes de jeu mises en place.

Nouveauté cette saison, outre le stage arbitrage sur un tournoi programmé en février, il a été décidé de proposer aux arbitres d'assister à deux rencontres de Betclic Elite et de Wonder Boulangère fin octobre, et de pouvoir rencontrer les officiels féminins de ces rencontres pour un partage d'expérience.

OTM

À la suite des recyclages, la ligue a sa à disposition cette saison les OTM suivants :

- HN : 23
- CFI : 34
- CF 2 : 35
- Région : 16

Formation fédérale OTM : 39 inscrits, la formation va débuter en novembre par les séances théoriques

Les séances de formation chronométreur des tirs pour les clubs de R1 sont en cours.

DIVERS

Rappel concernant les matchs amicaux, il est de la responsabilité des présidents de clubs que ceux-ci soient déclarés pour la protection des acteurs, que ce soient les joueurs ou les arbitres. Ceux-ci doivent être désignés par la CRO et une convocation leur sera adressée.

COMMISSION TECHNIQUE – J. WAVELET

Secteur Joueurs - Intervention de Thomas GIORGUITI

PEBB HAUTS DE FRANCE :

Les pôles ont débuté leur activité en date du **25 août 2025**, avec une semaine d'intégration sur chaque site.

Au niveau du pôle de Wattignies, nous avons le plaisir d'accueillir Clémence JARDIN en remplacement de Benjamin BERKANI à qui nous souhaitons une excellente saison du côté d'Orléans.

En ce début d'année plusieurs activités connexes ont été proposées aux jeunes afin de les sensibiliser à la vie d'un sportif de Haut Niveau. Les thèmes abordés : l'alimentation du sportif, l'utilisation des réseaux sociaux...

Pour cette nouvelle saison, il nous semble nécessaire de rappeler aux jeunes ainsi qu'à leurs familles les exigences sociales, intellectuelles et sportives d'un projet d'accès au Haut Niveau.

U15 ELITE :

Cette saison, la ligue des Hauts de France sera représentée par 10 équipes en championnat de France U15 Elite.

Afin de favoriser les échanges entre les pôles espoirs de la région et les entraîneurs de ces équipes, un premier séminaire a été organisé **le samedi 06 septembre** au sein des locaux du comité de l'Aisne à Saint-Quentin.

Deux autres rendez-vous sont programmés lors de cette saison 2025/2026. Comme la saison dernière et dans l'optique de resserrer les liens entre les clubs et le pôle, Thomas GIORGUITTI a assisté à la rencontre du **dimanche 14 septembre** entre LILLE et le SQBB-JSC et à celle du **dimanche 28 septembre** entre ARRAS et le COB CALAIS.

Après les trois premières journées de championnat, les résultats de nos équipes sont les suivants :

Secteur Féminin	Secteur Masculin	
POULE H	POULE G	POULE H
NOGENT BBC : 3V - 0D	BCM GRAVELINES : 0V - 3D	LILLE MBC : 1V - 2D
UBL-ESBVA : 2V - 1D	ESSM LE PORTEL : 0V - 3D	SQBB-JSC : 1V - 2D
TEMPLEUVE LP : 2V - 1D		LIÉVIN-DENAIN : 1V - 2D
COB CALAIS : 1V - 2D		
ARRAS PAYS D'ARTOIS : 1V - 2D		

(En vert les équipes potentiellement qualifiées en poule haute)

ACTIONS CONNEXES :

Rémi DELROT, Yohann DUDEBOUT et Thomas GIORGUITTI, accompagnés de Rémi DUSSART et Olivier D'HALLUIN, ont participé au séminaire annuel de la fédération française de basket-ball du **22 au 25 septembre** à Vichy. L'occasion de faire un point sur le nouveau PPF et les orientations techniques de la FFBB pour cette nouvelle olympiade.

Au niveau de la collaboration entre le secteur joueur et l'IRFBB, plusieurs interventions auprès des stagiaires BPJEPS sont programmées cette saison. Une première présentation, portant sur les pôles espoirs de la région et le PPF, a été réalisée le **mardi 30 septembre** par Thibaut VANBESELAERE, Nicolas SALLES et Thomas GIORGUITTI.

Octobre 2025 :

PEBB :

Mercredi 01 octobre 2025 - Ligue de développement (Match Amiens contre Wattignies au niveau du secteur masculin et Wattignies contre Amiens au niveau du secteur féminin)

CIC UI4 - SECTEUR FÉMININ :

Du vendredi 17 au lundi 20 octobre 2025 au CREPS de Wattignies.

CIZ UI5 :

Du dimanche 19 au jeudi 23 octobre 2025 au Temple sur Lot. Huit jeunes des Hauts de France sont retenus pour intégrer les équipes de la zone nord lors de ce camp.

Secteur Cadres - Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Délégation de Formation

Le CD62 reprend la gestion des formations BF sur son territoire et participe au CSI.
Le CD59 étend son fonctionnement actuel, les CT gèreront 2 BF (ainsi que du CSI).

Compte Personnel de Revalidation

A ce jour, 347 inscrits = **il manque encore du monde !**

C'est fait !

Colloque ESBVA = 54 participants
Colloque Longueau = 95 participants
Matinée LFB CD60 = 18 participants
Immersion = 85 participants

A venir :

13/10 Soirée Technique CD60 = 15 inscrits
18/10 Colloque CIC UI4 = 31 inscrits
27/10 Soirée Technique Béthune = 27 inscrits
01/11 Conférence CDO2 = 21 inscrits

Nouveau :

Action de revalidation entraîneur animé par
sur un regroupement de sélection U13M :

- Dimanche 30/11/2025 de 14h à 17h, à Lesquin
- Dimanche 14/12/2025 en matinée, lieu à déterminer (probablement district Sud)

Action de revalidation entraîneur animé par Cédric DEPLANQUE sur un regroupement de sélection U13F :

- Dimanche 23/11/2025 matinée, lieu à déterminer
- Dimanche 14/12/2025 matinée, lieu à déterminer

Présence des stagiaires BF - DETB

Rappel : les stagiaires doivent s'organiser pour être présents.

En cas de stage non abouti, pas de complément possible mais une réinscription obligatoire.

DETB

Tarification hors région pour application sur nouveaux stages

Décision d'une **surtaxe hors région**



Nadège GUERIN

		Coût module HdF	Tarif GE	Tarif IdF	Surtaxe hors région
CS1	Construire Joueur	125€	190€	250€	175€
CS2	Collaborer	125€	240€	250€	175€
CS3	Jouer vite	150€	190€	200€	175€
CS4	Collectif	300€	310€	400€	350€
CS5	Péda	200€	210€	200€	200€
CS6	Sécurité Préparation	150€	190€	200€	175€
CS7	Manager	250€	240€	250€	250€
CS8	Coacher	75€	170€	150€	Non accessible
CS9	Environnement	50€	135€	100€	Accessible ?
CS10	Pratiques	175€	210€	200€	175€
Certif hors formation		50€	100€		NON

Offre renforcée sur CS1 « les basiques »

Pour répondre à future obligation du statut ; avec implication de tous les Comités

Rappel : 1 CS1 offert par club = 51 à ce jour

Objectif :

- Une offre CS1 répartie dans l'espace et le temps
- A rapprocher calendrier et carte BF
- A mesurer pour éviter éparpillement
- Point à faire en janvier pour ré ajustement si nécessaire
- Minimal à 100, optimal à 150 et idéal à 200 stagiaires

CS1 à venir :

1. CS1 seul CD60 session septembre = 11 inscrits
2. CS1 CD02 session octobre = 8 inscrits
3. CS1 Wattignies = 25 inscrits
4. CS1 Liévin = 24 inscrits

CS1 programmés

5. BF + CS1 CD60 session février = 0 inscrit
6. CS1 CD02 session Février = 0 inscrit

CS1 à organiser :

7. CD80 (CT80 + A. SERGENT)
8. Maritime (CT59 ?)
9. Calais / Boulonnais
10. Arras (CT 62 ?)
11. District sud CD59 (A. Collignon + DE ?) Denain ?
12. Session 2 Wattignies ?
13. Littoral Sud (appel reçu de Berck- Pascual, il faisait à Toulouse...) ?
14. Flandres ?
15. Autre ?

Potentiellement une quinzaine de CS1

CS10 « encadrer une pratique alternative »

La FFBB a décidé de réorienter le Certificat de Spécialité 10 « encadrer une pratique alternative » vers les différentes missions qui incombent aux entraîneurs au fil de leur parcours.

La partie connaissance du code de jeu étant maintenant distribuée au fil des Certificats de Spécialité à vocation technique (CSI à 8).

Nous proposons dorénavant 3 types de Certificat de Spécialité 10 :

- Maintien du **CS10 « Entraîner le 3x3 »**
- Création du **CS10 « spécialiste détection – formation du jeune joueur »**
- Elargissement du **CS10 « coordination technique de club ».**

Type CS10	CS10 « Moniteur 3x3 »	CS10 « spécialiste détection – formation du jeune joueur »	CS10 « coordination technique de club ».
Pré Requis	Aucun, accès dès début DETB	Module 1 validé	2 modules DETB validés
Responsable	T. VANBESELAERE Antoine SERGENT	Nicolas SALLES Ludovic PUIGCERBER	Olivier D'HALLUIN
Volume	20h ; équivalent de 5 demi-journées		
Modalités	Présentiel, enseignement à distance, e-learning et travaux pratiques		
Date début	?	matinée du 1er novembre	
Calendrier	l'open 3x3 les 5-6-7 juin 2026	Sa 01 nov.25 – 09 :00 – 12 :30	Sa 01 nov.25 – 09 :00 – 12 :30 Sa 13 déc.25 – 09 :00 – 12 :30 Di 04 janv.26 – 09 :00 – 12 :30 Sa 14 fév.26 – 09 :00 – 12 :30 Sa 14 mars 26 – 09 :00 – 12 :30
Contenu	Recentré sur l'entraînement du 3x3 : I/ S'approprier la culture du 3x3 II/ Maîtriser les règles du 3x3 III/Construire et animer une séance 3x3 3.1 Contenus technico-tactiques spécifiques 3.2 Phases de jeu rapide, continu, check 3.3 Animer sa séance IV/ Intégrer le 3x3 dans la formation du joueur	I L'environnement de la détection fédérale 1.1 Maîtrise du PPF dans ces différentes dimensions 1.2 Rôle, mission : Clubs, Comités, Liges, FFBB 1.3 Les Pôles Espoirs (3x3, 5x5) 1.4 Bleu @venir, hyper potentiel II le Joueur Potentiel 2.1 Travail autour de la potentialité des joueurs 2.2 les compétences (techniques, physiques, mentales...) attendues chez les joueurs U13/15 à quels contenus prioritaires de formation III Entraîner un Potentiel 3.1 Situations pédagogiques de références liées à ces catégories 3.2 Dimension physique / mentale 3.3 Accompagnement humain IV Player Scouting Report 4.1 Construction en commun d'un outil de détection 4.2 2 matches à faire (avec présence « officielle » et annoncée) en U13 région prioritairement pour faire un rapport de scouting/détection + retour (=une demi-journée)	I- Le Gestionnaire [Organisateur = ADMINISTRATION, ORGANISATION & GESTION] 1.1- Régir les plannings d'entraînement, de matches 1.2- Gérer le Staff Technique 1.3- Organiser les collectifs, équipes II- Le Pilote [Manager, leader = ANIMATION, COORDINATION & COMMUNICATION] 2.1- Evoluer; maîtriser dans un environnement associatif humain 2.2- S'inscrire dans; piloter une équipe projet 2.3- Communiquer Efficacement dans son environnement III- Le Stratège [Développeur = STRUCTURATION, INSTIGATION & FORCE PROPOSITION] 3.1- Maîtriser la démarche et les outils essentiels de la méthodologie du projet associatif 3.2- Mettre en œuvre différents types de projet associatif 3.3- Participer à l'élaboration, au suivi d'une politique technique IV- Le Guide [Accompagnateur = FACILITATION, FORMATION & INSPIRATION] 4.1- Transmettre une expertise Pédagogique & Technico-tactique 4.2- Accueillir les licenciés en garantissant la qualité éducative 4.3- Accompagner la structure dans son environnement institutionnel
Remarque	En ligne sur Teach'Up (construit par Sylvain MAURICE)	Ligue HdF préfiguratrice fédérale	Partie conséquente de la formation Responsable Technique de Club agréé *un complément sera demandé pour acquérir cet agrément valorisable dans le Statut du Technicien

Demande de dispense – Plan Individuel de Formation

Forte répercussion modification Statut du Technicien et CS10 du DETB

Déjà 38 demandes d'allègements reçues

→ Période légale des PIF **de fin août à mi-mars**

Brevets Fédéraux

A ce jour, 16 stages programmés pour une centaine d'inscription.

Visio accueil stagiaires multi stages = vendredi 17 octobre 19h-20h

Réunion des formateurs du 2/11, 15 présents à ce jour.

Revalorisation frais repas de 12€ à 14€ ; auquel s'ajoute 4€ de prestation d'accueil = 18€ au total

Ce qui permet de garder une viabilité financière des stages et donner une marge de manœuvre aux organisateurs !

Les bassins géographiques où nous devons confirmer la présence de formation :	Stages programmés mais en difficulté :
- Sambre - Diversifier offre sur MEL - Confirmer stage Arrageois (CD62) - Voir pour un BFe sur Liévin (CD62) - Confirmer stage Bassin Minier - Voir pour Littoral Sud (Berck) - Voir pour BFa dans la Somme - Voir pour BFa sur Denain	- BFj/e Valenciennois - BFj Flandres Intérieures - BFj Littoral Centre (Calais) - BFj/a du CD02

IRFBB – M. LY SING CHENG et M. WEBER

BPJEPS :

Le début d'année pour la promotion 2025-2026 suit son cours.

Projet de mobilité européenne :

Concernant le projet de mobilité en Slovénie, prévu du 22 février au 9 mars, 10 apprentis de la promotion ont été sélectionnés à l'issue d'un entretien comprenant des questions en anglais, afin de participer à ce stage à l'étranger. Ils bénéficieront d'un cours de renforcement linguistique animé par un joueur américain évoluant dans un club professionnel de la région, afin d'améliorer leur maîtrise du vocabulaire spécifique au basketball en anglais.

CPMS :

Le début d'année pour la promotion 2025-2026 suit son cours.

Rattrapage 2024-2025

Les rattrapages pour les 3 apprentis de la promotion 2024-2025 sont programmés ce mercredi 8 octobre. Ils ont bénéficié d'un cours de remise à niveau ou de préparation par Virginie Verdy, coordinatrice de la formation pour Pikango.

DETB :

Plusieurs sessions sont déjà programmées :

Secteur Nord :

- CS1 – Wattignies : 5 au 14 décembre 2025 (3 jours)
- CS2 – Wattignies : 29 novembre 2025 au 7 février 2026 (3 jours)

- **CS3 – Wattignies** : 21 mars au 11 avril 2026 (2 jours)
- **CS4 Jeunes – Wattignies** : 11 janvier au 28 mars 2026 (6 jours)
- **CS5 – Session – Wattignies** : 11 novembre 2025 au 4 janvier 2026 (2 jours)
- **CS6 – Lille** : 20 décembre 2025 au 7 février 2026 (3 jours)
- **CS7 – Villeneuve-d’Ascq** : 11 octobre 2025 au 11 avril 2026 (3 jours)

Secteur Aisne :

- **CS1 – Gauchy** (Session Octobre) : 23 au 25 octobre 2025 (3 jours)
- **CS1 – Tergnier** (Session Février) : 28 février au 22 mars 2026 (3 jours)
- **CS2 – Saint-Quentin** : 23 au 25 février 2026 (3 jours)
- **CS3 – Saint-Quentin** : 26 octobre au 9 novembre 2025 (3 jours)
- **CS4 Jeunes – Saint-Quentin** : 5 avril au 8 mai 2026 (5 jours)
- **CS5 – Saint-Quentin** : 12 avril au 3 mai 2026 (3 jours)

Comité de l’Oise :

- **CS1 – Nogent-sur-Oise** : 28 septembre au 2 novembre 2025 (3 jours)
- **CS1 – Session spéciale Brevet Fédéral Jeunes + CS1** : 23 au 27 février 2026 (5 jours) – Ville à définir
- **CS2 – Oise** : 25 janvier au 8 mars 2026 (3 jours) – Ville à définir
- **CS3 – Oise** : 29 au 31 octobre 2025 (3 jours) – Ville à définir
- **CS4 Jeunes – Oise** : 18 janvier au 17 mai 2026 (5 jours) – Ville à définir
- **CS5 – Oise** : 1er février au 26 avril 2026 (3 jours) – Ville à définir
- **CS6 – Oise** : 19 octobre au 1er décembre 2025 (3 jours) – Ville à définir
- **CS7 – Margny-lès-Compiègne** : 4 octobre 2025 au 2 mai 2026 (3 jours)

Secteur Pas-de-Calais :

- **CS1 – Liévin** : 12 octobre au 14 décembre 2025 (3 jours)
- **CS7 – Liévin** : 5 octobre 2025 au 3 mai 2026 (3 jours)

Inscriptions des entraîneurs via [la carte interactive des DETB](#)

Brevets fédéraux :

Date des prochaines sessions de formation :

- **BF JEUNES – Amiens** : 20 février au 3 mai 2026 (6 jours)
- **BF ADULTES – Saint-Quentin** : 26 au 29 décembre 2025 (4 jours)
- **BF JEUNES – Saint-Quentin** : 19 au 22 décembre 2025 (4 jours)
- **BF ENFANTS – Valenciennes** : 17 octobre 2025 au 14 février 2026 (5 jours)
- **BF JEUNES – Valenciennes** : 17 octobre 2025 au 14 février 2026 (5 jours)
- **BF ENFANTS – Petite-Synthe** : 17 octobre 2025 au 14 février 2026 (4 jours)
- **BF JEUNES – Petite-Synthe** : 17 octobre 2025 au 14 février 2026 (4 jours)
- **BF ENFANTS – Oise** : 17 octobre 2025 au 10 janvier 2026 (4 jours)
- **BF JEUNES – Templeuve** : 17 octobre 2025 au 4 janvier 2026 (4 jours)
- **BF JEUNES – Calais** : 17 octobre au 28 décembre 2025 (4 jours)
- **BF ADULTES – Oise** : 17 octobre au 7 décembre 2025 (4 jours)
- **BF ADULTES – Le Portel** : 17 octobre au 23 novembre 2025 (4 jours)

Inscriptions des entraîneurs via [la carte interactive des BF](#)

Micro-basket :

Les inscriptions pour la formation d’animateur Micro-Basket sont ouvertes jusqu’au 31 Octobre 2025.

La formation commencera par 3 matinées en présentiel :

- Samedi 15 novembre 2025
- Samedi 22 novembre 2025
- Samedi 29 novembre 2025

Toutes les infos sont à retrouver [sur le site internet](#)

COMMUNICATION – M. WEBER

Mise à jour et rénovation du site internet de la Ligue

La Ligue est actuellement en train de procéder à une refonte complète de son site internet. L'ancien site, devenu obsolète, présentait des dysfonctionnements récurrents et ne permettait plus la mise à jour de certains modules nécessaires à son bon fonctionnement.

Le site reste accessible durant toute la période de rénovation afin de garantir la continuité de l'information, mais des évolutions d'ergonomie et d'apparence peuvent être observées d'un jour à l'autre.

Création d'un espace dédié aux Écoles d'Arbitrage

Un nouvel espace numérique a été mis en place sur le site de la Ligue, créé en collaboration avec Bastien Cartigny (CTO et coordinateur des Écoles d'Arbitres).

Cet espace a pour vocation d'aider les clubs dans leurs démarches administratives, d'accompagner les formateurs dans la préparation et la conduite de leurs séances pédagogiques, et de leur fournir des ressources utiles (QCM, clips vidéo, etc.).

Il vise également à faciliter la mise en relation entre les clubs, les formateurs et les coordinateurs de secteur.

Découvrez ce nouvel espace [en cliquant ici](#)

RSO – N. LEFEBVRE

Nadine LEFEBVRE informe qu'une dernière visioconférence sur l'organisation du Forum Citoyen prévu le 18 Octobre, a eu lieu hier.

L'ouverture du Forum est prévue à 9h et la clôture à 17h. Il y aura 2 ateliers le matin (après la plénière) et 2 ateliers l'après-midi puis plénière de clôture. Le programme sera envoyé prochainement.

Nadine remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et Martin WEBER pour la partie communication. Elle remercie également Paul MERLIOT pour son soutien.

A ce jour, 56 clubs sont inscrits.

COMMISSION MEDICALE – M. PRZYBYLA

Michel PRZYBYLA informe les élus que tout se passe bien : les dossiers sont correctement remplis et la commission parvient à les traiter rapidement.

Il faut tout de même rappeler que les dossiers doivent obligatoirement passer par le secrétariat de la Ligue (pas d'envoi directement par mail au médecin régional).

Intervention de Daniel MOLLET

Daniel MOLLET informe qu'il s'est rendu au pôle d'Amiens.

FORMATION DES DIRIGEANTES – T. LANQUEPIN

Nous rencontrons quelques difficultés avec la formation des dirigeantes car ce sujet est en stand-by au niveau fédéral.

Thérèse revient sur les évaluations des dossiers ANS et souligne que le traitement de ces dossiers est particulièrement pénible.

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

- ✓ 4 899 € de la part de Kalisport pour les formations BF et DETB
- ✓ 121 475 € de la part de PerformaSport pour la formation BPJEPS

Il a payé :

- ✓ 800 € à Immac Wstore pour l'achat de l'ordinateur de Clémence JARDIN, nouvelle CT
- ✓ 15 509 € à Défis Sport pour l'équipement des polistes (une participation des polistes est demandée)

Il doit payer :

- ✓ 280 664 € à la FFBB pour la première échéance des licences

PEREQUATION :

Les prélèvements pour la péréquation ont été faits. Cette saison, nous avons 197 équipes concernées par la péréquation pour 136 clubs (dont 89 clubs en prélèvement – 125 équipes).

Intervention de Cédric FRANCOIS

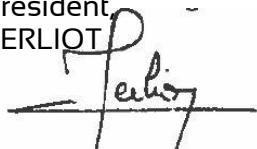
Cédric FRANCOIS informe que pour les OTM HN, le port du nouveau polo n'est pas obligatoire cette saison. Le nouveau polo sera offert aux OTM HN la saison prochaine.

Il informe aussi que le groupe potentiel démarrera courant novembre.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôture la séance 20h40.

Le Président
P. MERLIOT



Le Secrétaire Général,
O. DERUWEZ

